BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

CIRCULAIRE N° 379/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP
modifiant la circulaire n° 264/DEF/DCCM/LOG/HCP du 6 juin 2001 (BOC, p. 3679) relative aux allocations en effets spéciaux des bâtiments de surface, des sous-marins et des formations de l'aéronautique navale.

Du *4 juillet 2002*

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction « logistique » ; bureau « habillement, couchage, pavillonerie ».*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

CIRCULAIRE N° 379/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP modifiant la circulaire n° 264/DEF/DCCM/LOG/HCP du 6 juin 2001 (BOC, p. 3679) relative aux allocations en effets spéciaux des bâtiments de surface, des sous-marins et des formations de l'aéronautique navale.

Du 4 juillet 2002

NOR D E F B 0 2 5 1 3 8 3 C

Précédent Modificatif :

27 mars 2002 (BOC, p. 2176).

Référence de publication : BOC, 2002, p. 5248.

La circulaire 264 /DEF/DCCM/LOG/HCP du 06 juin 2001 est modifiée comme suit :

Dans l'annexe I, au tableau 1, famille 398, ajouter *in fine* la ligne ci-dessous :

398	Botte blanche pour personnel de cuisine.	1 paire par personne affectée en cuisine ou office.		

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire en chef, sous-direction logistique,

Pierre LAROCHE.